

LES RENCONTRES de l'ART SACRÉ

Premier semestre 2009

Les Rencontres de l'Art Sacré
sont une proposition de la Commission Diocésaine d'Art Sacré.
Elles sont ouvertes à tous,
sans inscription préalable (sauf celle du 25 avril).
Elles se déroulent (sauf celle du 25 avril)
dans les locaux du Centre Diocésain,
133 Avenue de la république à Clermont Ferrand.



« Ayant reçu mission de l'évêque, la Commission d'Art Sacré a pour rôle de veiller à l'aménagement des lieux de culte en application des normes liturgiques, ainsi qu'à la conservation du patrimoine artistique contenu dans les édifices culturels. Elle doit promouvoir la création artistique et favoriser la formation des fidèles dans le domaine de l'art sacré. »

Assemblée plénière de l'épiscopat - Lourdes 1991 -

*Jeudi 8 janvier 2009 -
De 14h15 à 16h30 et de 20h15 à 22h*

Rencontre avec **Louis GENESTE**, de l'entreprise GENESTE à Clermont-Ferrand
Témoignage d'un chef d'entreprise qui a particulièrement œuvré au service du patrimoine, notamment religieux :

Les caractéristiques particulières des travaux pour le Patrimoine : des métiers, des techniques, des recherches, une organisation, des relations avec des municipalités, des paroisses, les Monuments historiques, des élus.

Richesses et difficultés.



*Lundi 26 janvier 2009 -
De 14h15 à 16h30 et de 20h15 à 22h*

DIAPORAMA : « *Illustrations du thème de La Table dans les Ecritures : fresques, sculptures, peintures, bas reliefs, mobiliers, etc.* » présenté par **Albert et Monique PINTO**.

Cette projection sera suivie d'informations et de suggestions à propos de l'AUTEL selon les préconisations de Vatican II et celles du Missel romain, par le père **Joseph AYEL**.

*Samedi 21 mars 2009 -
De 9h15 à 12h*

Informations sur les droits et devoirs des propriétaires, affectataires et associations en ce qui concerne les églises communales.

La loi de 1905 est appelée loi de séparation des Eglises et de l'Etat. En fait, cette loi met dans l'obligation communes propriétaires, curés affectataires, associations patrimoniales, d'avoir à porter le souci des églises, en partenariat. Précisions juridiques, témoignages, questions qui se posent, etc.



*Vendredi 20 mars 2009 -
14h15 à 16h30*

Conférence et diaporama : "Les vitraux de la cathédrale de Clermont-Ferrand : leur histoire, leur iconographie".



Henri Hours, archiviste paléographe, directeur des Archives départementales du Puy-de-Dôme, et Evelyne Hours, son épouse, présenteront l'état de leurs travaux sur cet ensemble exceptionnel, véritable architecture de lumière réalisée, perturbée, modifiée, restaurée tout au long de 8 siècles.

*Samedi 25 avril 2009 -
De 9h à 18h*

Visite de quelques églises de notre diocèse pour y découvrir certaines restaurations, voir quelques aménagements significatifs, prendre conscience des questions qui se sont posées et qui se posent encore et avancer éventuellement quelques suggestions.

Cette « tournée » de visites peut être une journée de formation sur le thème de l'aménagement et l'entretien des églises.

Les sites ne sont pas encore définitivement arrêtés, mais ils se situeront vraisemblablement dans les paroisses de St Ephrem de la Serre et de Ste Marie des Lacs et des Couzes.



Pour participer : inscription obligatoire avant le 15 avril. Demander à partir du 1er mars un bulletin d'inscription à : CDAS 133 avenue de la République 63051 Clermont-Ferrand Cedex02 -

Courriel : artsacré@centrediocesain63.com

Pour le transport : covoiturage. Rendez-vous sur le parking du Centre diocésain pour 8h45 - Restauration : Pique-nique apporté par chacun.

Faire appel à la Commission diocésaine d'art sacré ?

Aménagement et entretien des églises, conservation et utilisation du Patrimoine religieux, créations nouvelles, suivi des restaurations des édifices, du mobilier, des objets du culte

Autant de **projets à préciser et à conduire** avec les affectataires, les équipes et communautés paroissiales, en lien avec les propriétaires (les municipalités), les associations patrimoniales et les diverses administrations et institutions concernées.

La CDAS n'a pas de solution à imposer, mais des dialogues et des recherches à proposer, des conseils à donner, des informations culturelles et juridiques à rappeler, des suggestions à faire.

La CDAS agit pour que les projets soient mis au clair, précisés, mis par écrit, afin que tous les partenaires (administratifs, institutionnels et associatifs) en soient correctement informés. Dialogues et confrontations nécessaires peuvent être vécus dans les meilleures conditions possibles. La CDAS devient ainsi partenaire possible des décisions à prendre et de leur suivi. Elle peut souvent jouer un rôle de médiateur, voire d'arbitre. Et de ce fait, ce qui sera décidé en commun pourra s'inscrire dans la durée. Ce ne sera pas le seul fait d'un curé ou d'une équipe en place à un moment donné.

La CDAS s'appuie sur un **réseau** de personnes compétentes : architectes, artistes, scénographes, artisans divers, professionnels de restauration, du bâtiment, juristes, enseignants en histoire de l'art, etc.

Les participants de la commission assistent régulièrement à des rencontres de travail, de formation et d'études, localement ou lors de congrès et colloques régionaux.. Ajoutons que le fait de participer à l'élaboration et au suivi de projets en divers lieux, l'expérience de la CDAS s'enrichit. Elle est à même de faire circuler les initiatives des uns et des autres.

La CDAS s'efforce d'entretenir les meilleures **relations** possibles avec les pouvoirs publics, les responsables et personnels des Monuments historiques, des administrations concernés et des collectivités locales

La CDAS intervient au titre d'une **délégation** de l'évêque qui nomme l'affectataire de chaque édifice ainsi que le responsable de la CDAS.

« Pour la construction, la restauration et l'aménagement des édifices les responsables consulteront la commission diocésaine de liturgie et d'art sacré. L'évêque diocésain recourra au conseil et à l'aide de cette commission quand il s'agira de fournir des règles en ce domaine, d'approuver les projets de nouveaux édifices et de trancher les questions de quelque importance. »